

# **Compte-rendu de la séance du** **Conseil Municipal du 13 mars 2017**

**L'an deux mille dix-sept, le treize mars à vingt heures** trente,

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** M. CASSIN Dimitri, Mme VIOLARD Marie-Claude, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, M. SFILIGOÏ Alain, Mme VERMANDE Chantal, M. DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile et ARNAUD Anne.

*Procuration de M. DELCOUSTAL à M. CASSIN*

*Procuration de Mme SAVIN à M. LEOMANT*

*Procuration de Mme TRAMOND à Mme VERHAEGHE*

**Etait excusé :** M. Alain ZANARDO

**Etaient absents :** MM. GALLINE Jacques, CABANE Bernard, HEGO Philippe et Mme GAY Annette

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions du Maire suivante :

- n° 01/2017 portant sur l'avenant n° 1 au contrat d'assistance-conseil dans le domaine de la gestion du service public d'assainissement collectif en mode délégué pour les exercices 2016 à 2020 inclus.
- n° 02/2017 portant sur le choix des attributaires pour le marché de travaux de l'aménagement du parking Place du Fort avec aire de service de camping-car.
- n° 03/2017 portant sur la réalisation d'un emprunt pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement en centre-bourg.

## **0010317 – Approbation des Comptes de gestion de 2016 dressés par M. ABENIA, receveur.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur pour le Budget principal et budgets annexes, assainissement collectif, base de loisirs fluviale et Lotissement des Pruniers, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **0020317 – Approbation du Compte Administratif 2016 : budget principal**

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le Compte Administratif du budget principal 2016.

## **0030317 – Approbation du Compte Administratif 2016 : budget Assainissement**

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le Compte Administratif du budget assainissement 2016.

**0040317 – Approbation du Compte Administratif 2016 : budget B.L.F.**

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le Compte Administratif du budget Base de Loisirs Fluviale 2016.

**0050317 – Approbation du Compte Administratif 2016 : Lotissement Pruniers.**

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire,** le Compte Administratif du budget Lotissement des Pruniers 2016

**0060317 – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget principal.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** d'affecter les résultats 2016 du budget principal selon le tableau ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 223 362.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 624 232.66 €
<b>C Résultat à affecter :</b> = A + B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>+ 847 594.66 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 73 102.76 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	163 993.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	€
Solde des R.A.R.	- 163 993.00 €
Besoin de financement	90 890.24 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>90 890.24 €</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>0 €</b>

**Report en fonctionnement R002 :** + 756 704.42 €

**Report en investissement ligne R001** + 73 102.76 €

**0070317 – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget assainissement.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** d'affecter les résultats 2016 du budget Assainissement selon le tableau ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>Résultat d'Exploitation</b>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	3 402.49 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 192 619.28€
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>+ 189 216.79 €</b>
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	<b>+ 175 786.93 €</b>
D 001 (besoin de financement)	NEANT
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	135 200.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	0
Solde des R.A.R.	135 200.00 €
Excédent de financement	+ 40 586.93 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>NEANT</b>

**Report en exploitation R002 :** + 189 216.79 €  
**Report en investissement ligne R001** + 175 786.93 €

**0080317 – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget B.L.F.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE** d'affecter les résultats 2016 du budget Base de Loisirs Fluviale selon le tableau ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>Résultat d'exploitation</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 5 132.84 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 3 179.57 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>+ 8 312.41 €</b>
= A + B	
(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 53 999.99 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
Solde des Restes à Réaliser	€
Excédent de financement	+ 53 999.99 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en exploitation R002 :</b>	<b>+ 8 312.41 €</b>
<b>Report en investissement ligne R001 :</b>	<b>+ 53 999.99 €</b>

**0090317 – Affectation des résultats de l'exercice 2016 : budget Lotissement des Pruniers.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	0 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 16 927.20 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>- 16 927.20 €</b>
= A + B	
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	- 385 586.07€
D 001 (besoin de financement)	385 586.07 €
Solde des Restes à Réaliser	
Excédent de financement	
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>0 €</b>
<b>Report en fonctionnement D 002 :</b>	<b>- 16 927.20 €</b>
<b>Report en investissement ligne D001 :</b>	<b>- 385 586.07 €</b>

**0100317 – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :**

- **DE CONFIRMER** l'adhésion de la Commune de Clairac au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention,
- **D'AUTORISER** le coordonnateur et le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne) dont dépend la Commune de Clairac, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

**0110317 – Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DÉCIDE** de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,

**0120317 – Opposition au transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**S'OPPOSE** au transfert automatique de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à Val de Garonne Agglomération.

**0130317 – Equipement numérique à l'école Primaire.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**APPROUVE** la proposition émise par la commission de l'enseignement, à savoir de réinvestir la participation financière des communes extérieures à l'amélioration de l'équipement pédagogique des classes.  
**FIXE** cette participation devant servir à l'installation de matériel numérique pour l'école primaire à hauteur de 1 000 €/an, sur une période de 3 ans à compter de 2018.

**0140317 – Transfert de voirie communale dans l'intérêt communautaire.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**APPROUVE** le transfert de la voirie communale – route du LEP – dans l'intérêt communautaire.  
**DEMANDE** l'évaluation de ce transfert de charge par la commission d'Evaluation des transferts de charges de Val de Garonne Agglomération qui a été estimé à la somme de 2 361.45 €, et la modification de l'intérêt communautaire.

**0150317 – Plan de Prévention du Risque Naturel « retrait gonflement des argiles » : avis du Conseil Municipal.**

Monsieur le Maire indique que le préfet de Lot-et-Garonne a prescrit la révision du Plan de Prévention du Risque naturel retrait gonflement des argiles pour 137 communes du département et en présente le nouveau projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le projet de Plan de Prévention du Risque naturel retrait gonflement des argiles.

